L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.

No. 81, rue Chartres.

[illegible]

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1839.

JUSTICE DU GOUVERNEMENT ULTRA DEMOCRATIQUE.

Si depuis longtemps nous n'avions pas la conviction que le dévouement aveugle au gouvernement, sup plée à ses yeux les qualités les plus essentielles, nous en trouverions la preuve dans l'injustice récente dont M. Campbell vient d'être la victime. M. Campbell était trésorier des Etats Unis pour la Virginie, et il a été destitué brutalement. Cet honorable citoyen était généralement estimé, et il n'avait accepté cette place qu'à la prière du général Jackson par l'entremise du président actuel Van Buren. Depuis que M. Campbell occupait la place de trésorier, il a su mériter la considération publique, et il n'y a qu'une voix sur son intégrité parfaite, ce qui n'est pas commun chez les fonctionnaires, par le temps qui court. Il a toujours fait son devoir, et jamais la moindre récrimination ne s'est élevée contre lui. Qu'a-t-il donc fait pour encourir une telle disgrace? Hélas il a eu le tort d'obéir à sa conscience. Profond en matière de finances, il vit le tort de s'opposer au bill de sous-trésorerie. Il était convaincu des vices de cette loi, et il avait trop d'indépendance et de noblesse dans l'âme pour sacrifier ses convictions.

Le gouvernement se serait bien gardé de destituer M. Campbell avant les élections de la Virginie, il craignait trop son influence dans l'Etat, mais du moment où les élections ont été finies, il s'est vengé. M. Seldam a été nommé à la place de M. Campbell. C'est le même M. Seldam qui a été rejeté par les citoyens de la Virginie comme candidat au congrès dans le district de Richmond. C'est un homme parfaitement impopulaire mais inhabile au pouvoir, devous quand même et c'est un avantage qu'il a sur M. Campbell.

Il s'agit de savoir maintenant de quel œil la Virginie supportera l'insulte qui lui est faite dans la personne d'un homme qu'elle aime, d'un homme qu'elle a élu, en faveur d'un autre qu'elle a repoussé, et frappé de sa réprobation.

PECHERIES DE TERRE-NEUVE.

Nous trouvons dans le *New-York Herald* quelques détails sur les pêcheries de Terre-Neuve qui ne seront pas sans intérêt, au moment où il vient de survenir quelques difficultés relativement à des captures faites par les anglais, pour transgressions vraies ou prétendues des droits de pêche.

La pêche de la morue, sur le Sabrador et les bancs de Terre Neuve emploie annuellement plus de cinquante mille personnes. Avant la découverte de terre neuve, en 1497, par les frères Cabot, les Anglais et les Danois pêchaient la morue en assez grande quantité dans les mers d'Islande. Mais depuis la découverte de l'Amérique du Nord tous les autres lieux de pêche ont été abandonnés pour le Sabrador et Terre-Neuve.

Antérieurement à la révolution les anglo-Américains les Anglais et les Français péchaient ensemble où il leur plaisait sans distinction de localité. La suite de la révolution il survint un traité pour déterminer les limites respectives de la pêcherie entre les Etats Unis et l'Angleterre.

Par le premier article d'une convention passée le 20 Octobre 1818, il est stipulé que les citoyens des Etats Unis pourront pêcher toute sorte de poisson sur cette partie de la côte de Terre Neuve qui s'étend du Cap Ray aux îles Ramées sur les côtes Occidentales et Septentrionales de Terre-Neuve, du même Cap Ray aux îles Guirpos, sur les îles Magdelaines et dans les baies et anses qui en dépendent. Ensuite du Mont Joly sur la côte Sud de Labrador, à travers le détroit de Belisle, en s'étendant indéfiniment le long de la côte sans préjudice pourtant des droits exclusifs de la compagnie dite *Hudson's Bay Company*. Et qu'il sera loisible aux pêcheurs américains, maintenant et à jamais de préparer et sécher dans les baies, rades et ports non occupés sur la côte méridionale de la côte de Terre-Neuve ci-dessus décrite et sur la côte du Labrador. Mais aussitôt que ces lieux seront habités il ne sera point permis aux dits pêcheurs d'y préparer ni sécher avant d'avoir pris au préalable des arrangements avec les possesseurs du sol. Et les Etats Unis, par ces présentes, renoncent pour toujours à tous priviléges dont ils auraient pu jouir jusqu'à présent, non stipulés dans la présente convention. Cependant il est permis à tous les pêcheurs Américains d'aborder dans toutes les baies, anses, &c. pour s'y réparer, y acheter du bois, y faire de l'eau ou tout autre motif de ce genre, sauf les restrictions auxquelles ils seront assujétis par les autorités locales afin qu'ils ne puissent abuser de leurs priviléges."

On ne sait pas encore en quoi les bâtiments saisis ont violé les conventions restrictives, mais le rapport du capitaine Sturgis ne pourra manquer de lever tous les doutes à cet égard.

En 1789 les anglais avaient 402 bâtimens 1,911 canaux et 16,856 hommes employés à cette pêche. Pendant la dernière guerre les Français furent presque exclus de la pêche, de sorte qu'en 1814 la valeur de la pêche Britannique atteignait £2,800,000. Mais depuis 1815 cette valeur a été constamment en déclinant et elle n'était plus en 1831 que de £857,210. Pendant la saison de la pêche de deux ou trois cents goëlettes font voile de terre neuve pour les diverses stations sur la côte, et 20,000 sujets anglais sont employés dans ce travail.

Les pêcheries américaines ont augmenté rapidement en importance. En 1832, époque des derniers recensements officiels, si nous sommes bien informés, cette branche employait cinq cents bâtimens et produisait 2,150,000 quintaux de poisson et 3,000 tonnes d'huile soit environ £610,000. La pêche de la morue emploie 75,000 tonneaux et les exportations ont atteint en 1832, 250,514 quintaux de morue sèche et 102,770 barils morue verte évaluée à 1,050,000.

Ne serait-il pas nécessaire que le gouvernement avisât aux moyens de protéger efficacement une branche si importante de commerce?

La goëlette Waterwitch, arrivée hier soir, de Vera-Cruz, d'où elle est partie le 26 du mois dernier, nous a apporté nos journaux de Mexico, jusqu'au 15; nous n'y avons rien trouvé qui put intéresser nos lecteurs.

Le Waterwitch a à bord 56,000 piastres consignés à divers négociants de cette ville.

COUR CRIMINELLE.

Affaire de John Gibson.

Hier, à l'ouverture de la cour, M. Soulé, a pris la parole pour répliquer aux doctrines émises par M. l'avocat général et attaquer les autorités dont il s'était étayé.

Après une discussion assez vive sur l'origine de la doctrine du libelle que M. l'avocat général attribue au roi Alphonse le Sage, M. Soulé a continué sa plaidoirie jusqu'à 2 heures et demie, heure à laquelle la cour s'est ajournée à ce matin à 10 heures.

Nous rendrons compte plus amplement de ce procès remarquable lorsque les débats seront terminés.

ARRIVAGE DU LIVERPOOL.

Nouvelles d'Europe, 22 jours plus récentes.

Le steamer *Liverpool* étant arrivé dans la nuit à New-York, les journaux que nous avons reçus hier ne contenaient aucune nouvelle d'Europe, nous devons à l'obligeance de M. Reynal, directeur du Merchant's Exchange, la communication de quelques journaux anglais dont nous avons pris les extraits suivants.

La gazette officielle de Madrid, du 2 juin, contenait un décret ordonnant la dissolution des cortès et la convocation des nouvelles chambres pour le 1 septembre.

Bien que la gazette officielle n'annonçât que la dissolution des cortès, il y avait de fort motifs de croire que la régente rendrait en même temps un second décret ordonnant le changement du baron de Meer comme capitaine général de la Catalogne celui du général Quiraga, comme capitaine général de la Nelle Castille et enfin celui de l'inspecteur général de la milice nationale. Un nouvel emprunt pour le soutien du ciergé devait être également décrété.

La cour d'assises de la Seine était occupée de l'action intentée par l'autorité contre les éditeurs du Moniteur Républicain et de l'Homme libre pour avoir publié respectivement dans leurs journaux des articles attaquant la personne sacrée du roi. Aux dernières dates la cour n'avait pas encore rendu son jugement.

L'on disait qu'Espartero ayant appris que le commissaire nommé par le gouvernement français pour suivre les mouvements de ses troupes, était en correspondance avec les Carlistes, lui a retiré l'autorisation qu'il lui avait donnée de le suivre.

Il paraît que le gouvernement de la reine, en Espagne a demandé le changement de M. de Fesanzac, l'ambassadeur français, que l'on accuse d'avoir peu de sympathie pour la cause de la reine.

Le Sud de Marseille publie la lettre suivante, datée d'Alep le 8 mai: "Une corvette Russe a jeté l'ancre hier à Alexandretta. Elle avait à bord un envoyé du gouvernement Russe qui est parti sur le champ pour sommer les troupes Turques et Egyptiennes de suspendre leur marche."

Le duc de Leuchtemberg, le futur beau-fils de l'empereur Nicholas, était arrivé le 27 mai à Varsovie, et après avoir fait une visite au prince Paskewitch, il s'était dirigé vers St Petersbourg.

Des lettres de Darmstadt, du 5 courant, annoncent comme positif le mariage de la princesse Marie de Hesse avec le prince impérial de Russie, qui était très prochainement attendu dans cette ville.

Lidi Mustapha, l'envoyé du bey de Tunis, était arrivé à Turin le 2 juin, et devait en partir pour Paris le 4.

Le Moniteur annonce la ratification d'un traité conclu entre la France et l'Angleterre pour la transmission par la voie de la France, de la correspondance anglaise venant des Indes.

Bourse de Paris, 8 juin.—Il s'est peu fait aujourd'hui. Les trois pour cent se sont ouverts à 79-95, ont monté à 80 et se sont clos à 79-90 comme hier. Les cinq pour cent se sont ouverts à 111, 55, ont monté à 111, 60 et se sont fermés à 111, 55. Les actions de la banque de France n'ont point varié; celles de La fitte ont baissé de 5f.

Lisbonne, le 5 juin.—Il y a eu des troubles sérieux à l'Université de Coimbra entre les gens de la ville et ceux de la campagne; plusieurs personnes ont été blessées. Les émeutes de ce genre sont devenues depuis quelque temps si fréquentes que l'on croit que le gouvernement sera bientôt obligé de fermer l'université au moins pour quelque temps.

Le Journal du Commerce dit, relativement aux affaires d'Espagne, que le ministère français s'est avancé plus qu'on ne le croyait et que le président du conseil le maréchal Soult, avait déclaré que le cabinet français n'hésiterait pas à employer des moyens plus énergiques que ceux dont il avait été question, si la chose était nécessaire pour assurer le triomphe en Espagne, de la cause constitutionnelle.

Une lettre de Bayonne du 6 juin contient ce qui suit: "Depuis l'occupation de Orduna, Espartero n'a pas tiré un coup de fusil. Il est occupé à fortifier avec beaucoup de soin Orduna et Amezaga.

Une vive agitation existait, dit-on, parmi les troupes carlistes. Maroto commençait à être en disgrace auprès de Don Carlos et perdait aussi rapidement son influence sur l'armée. En Navarre plusieurs bataillons avaient refusé de lui obéir et de marcher sur Durango. Le bruit courait à Bayonne qu'une insurrection avait éclaté parmi les troupes à Estella et que l'on entendait fréquemment les cris de "mort à Maroto."

On ajoutait que le général Diégo Léon était informé de ce fait s'était mis en marche pour Estella.

Des lettres de Madrid du 3 annoncent que le général Quiroga avait publié dans les journaux une adresse à la garde nationale, sans faire aucune allusion aux motifs qui ont amené sa destitution. On disait que le comte de Miraflores avait transmis au gouvernement espagnol de nouvelles propositions, pour un emprunt, de la part d'Aguado de Paris. Le général Valdez devait partir le 4 pour prendre le commandement de la Catalogne.

Dans la chambre des députés M. Montalivet a fait la proposition de transporter les dépouilles mortelles des victimes de 1830, dans des voûtes pratiquées sous la colonne de juillet.

On va établir une ligne de paquebots à vapeur entre l'Angleterre, les Antilles, le Mexique et Chagres.

Le bruit courait en France d'une nouvelle rupture ouverte avec Abdel Kader, on disait même que le duc d'Orléans partirait pour Alger était décidé.

Le duc de Brunswick a rendu une ordonnance d'amnistie pour les détenus politiques.

Le général carliste Basilio Garcia, le général Vivanco, sa femme et sa fille exilés par ordre de Maroto, sont passés le 1er mai à Toulouse, ils se rendaient à Angoulême, résidence qui leur a été assignée par le gouvernement français.

Une réunion des sommités ecclésiastiques devait avoir lieu à Rome. On dit que le Pape veut enfin rompre avec la Russie, comme elle l'a fait avec la Prusse, à cause des persécutions auxquelles est en butte la religion catholique dans la Pologne Russe. Avant d'en venir là, il s'agirait de nommer une commission de prélats chargée de faire une enquête sur l'état de l'église catholique en Pologne et de la rendre publique.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 30 Juin.

Je n'ai que le temps de vous annoncer que le Liverpool est arrivé: il nous apporte des nouvelles de Londres jusqu'au 12 Juin, de Liverpool jusqu'au 13 et de Paris jusqu'au 10.

Des bruits courent, mais ce sont seulement des bruits, qui annoncent des changements dans le ministère en angleterre. Le candidat ministériel, M. Lefevre, pour orateur de la chambre des communes, a été élu. Le bill relatif à la Jamaïque a été rapporté.

Le marché monétaire continue à être gêné. Je vous annonce avec plaisir qu'il y a une amélioration sensible dans l'état du marché du coton à Liverpool. Durant les trois semaines qui ont précédé le départ du Liverpool, le marché a continué à s'améliorer et surtout durant la dernière semaine, dans laquelle malgré l'immense importation, le coton a haussé d'environ un quart de cent; il est coté de 7½ à 10 d.

Je crois devoir vous dire que la hausse sur le marché de coton anglais a eu lieu avant qu'on ait reçu en Angleterre des avis de la baisse qui s'est opérée sur les marchés américains. D'un autre côté, les districts manufacturiers ont considérablement augmenté leurs demandes.

Le "court circular" annonce l'arrivée de Monsieur Webster.

Les journaux français ne contiennent rien d'intéressant.

L'exportation des métaux précieux avait considérablement diminué en Angleterre. Les consolidés ont haussé.

Un bâtiment de guerre Russe a été capturé par un croiseur anglais et amené à Portsmouth.

Quelques journaux anglais parlent d'une prochaine dissolution du Parlement.

Rien de nouveau en Espagne jusqu'au 3 mai époque à laquelle on a reçu des avis de cette contrée. Les carlistes se sont emparés de Rissolli en Catalogne, et ont passé au fil de l'épée la garnison et les habitants, sans distinction de sexe ni d'âge.

Le journal de Smyrne dit que les hostilités ont commencé entre l'Egypte et la Turquie.

Lord J. Russell a présenté quelques résolutions au parlement, relatives au Canada; une d'entr'elles dans le but d'unir le haut et le bas Canada et de donner à ces deux provinces un parlement uni, sur les mêmes bases et d'après les mêmes principes une représentation libre et indépendante. Une autre de ces résolutions confirme le gouvernement des deux Canada au gouverneur actuel jusqu'en 1842.

M. O'Conell a présenté au parlement une motion à l'effet de permettre aux catholiques Romains de remplir certaines fonctions ecclésiastiques.

VARIÉTÉ.

L'EPICIER.

D'autres, des ingrats passent irrévérencieusement, devant la sacrosainte boutique d'un épicier. Dieu vous en garde! Quelque rebutant, crasseux, mal en exsquette que soit le garçon, quelques frais et réjouit que soit le maître, je les regarde avec sollicitude et leur parle avec la déférence qu'a pour eux le *Constitutionnel*. Je laisse aller un mort, un évêque, un roi, sans y faire attention, mais je ne vois jamais avec indifférence un épicier. A mes yeux l'épicier, dont l'omnipotence ne date que du 19e siècle, est une des plus belles des expressions de la société moderne. N'est-il donc pas un être aussi sublime de résignation que remarquable par son utilité, une sorte constante de douceur, de lumière, de denrées bienfaisantes? Enfin n'est-il plus le ministre de l'Afrique, le chargé d'affaires des Indes et de l'Amérique? Certes, l'épicier est tout cela, mais, ce qui met le comble à ses perfections, il est tout cela sans s'en douter. L'Obélisque sait-il qu'il est un monument?

Ricaneurs infâmes, chez quel épicier êtes-vous entrés qui ne vous ait gracieusement souri, sa casquette à la main, tandis que vous gardiez votre chapeau sur la tête? Le boucher est rude, le boulanger est pâle et grognon; mais l'épicier toujours prêt à obliger, montre dans tous les quartiers de Paris un visage aimable. Ainsi, à quelque classe qu'appartienne le piéton dans l'embarras, ne s'adresse-t-il ni à la science d'barbotier, de l'horloger ni au couturier bastonné de viandes [illegible] ou tronc la tranche bouchère, ni à la grille dorée du boulanger entre toutes les boutiques ouvertes; il attend, il choisit celle de l'épicier, pour changer une pièce de cent sous ou pour demander son chemin; il est sûr que cet homme, le plus chrétien de tous les commerçants, est à tous, bien que le plus occupé; car le temps qu'il donne aux passants, il se le vole à lui même. Mais quoique vous entriez pour le déranger, pour le mettre à contribution, il est certain qu'il vous saluera; il vous marquera même de l'intérêt, si l'entretien dépasse une simple interrogation et tourne à la confidence. Vous trouveriez plus facilement une femme mal faite qu'un épicier sans politesse. Relevez cet axiome, répétez-je, pour contrebalancer d'étranges calomnies.

Du haut de leur fausse grandeur, de leur implacable intelligence ou de leurs barbes artistement taillées, quelques gens ont osé dire: *Racal* à l'épicier. Ils ont fait de son nom un mot, une opinion, une chose, un système, une figure européenne et encyclopédique comme sa boutique. On crie: Vous êtes des épiciers! pour dire une infinité d'injures. Il est temps d'en finir avec ces Dioclétiens de l'épicerie. Que blâme-t-on chez l'épicier? Est-ce son pantalon plus ou moins brun rouge, verdâtre ou chocolat? ses bas bleus dans des chaussons, sa casquette ou fausse loutre garnie d'un galon d'argent verdi ou d'or noirci, son tablier à pointe triangulaire arrivant au diaphragme? Mais pouvez-vous punir en lui, ville, soc. été sans aristocratie et qui travaillez comme des fourmis, l'estimable symbole du travail? Serait-ce qu'on épicier est censé ne pas penser le moins du monde, ignorer les arts, la littérature et la politique? Et qui donc a engouffré les éditions de Voltaire et de Rousseau? qui donc achète *Souvenirs et regrets* de Dubuffe, qui a usé la planche du *Soldat laboureur*, du *Convoi du pauvre*, celle de *l'Attaque de la barrière de Clichy*, qui pleure aux mélodrames! qui prend au sérieux la Légion-d'Honneur! qui devient actionnaire des entreprises impossibles! qui voyez-vous aux premières galeries de l'Opéra-Comique quand on joue *Adolphe et Clara* ou les *Rendez-vous bourgeois*? qui hésite à se moucher au Théâtre-Français quand on chante *Chatterton*? qui lit Paul de Kock? qui court voir et admire le musée de Versailles? qui a fait le succès du *Postillon de Lonjumeau*? qui achète des pendules à mameluks pleurant leur coursier? qui nomme les plus dangereux députés de l'opposition, et qui appuie les mesures énergiques du pouvoir contre les perturbateurs? L'épicier, l'épicier, toujours l'épicier! Vous le trouvez l'arme au bras sur le seuil de toutes les nécessités, ne ne les plus contraires, comme il est sur le pas de sa porte, ne comprenant pas toujours ce qui se passe, mais appuyant tout par son silence, par son travail, par son immobilité, par son argent. Si nous ne sommes pas devenus sauvages, espagnols ou saint simoniens, rendez-en grâce à la grande armée des épiciers. Elle a tout maintenu. Peut-être maintiendra-t-elle l'un comme l'autre, la république comme l'empire, la légitimité contre la nouvelle dynastie, mais certes elle maintiendra! Maintenant est sa devise. Si elle ne maintenait pas un ordre social quelconque, à quoi viendrait-elle! L'épicier est la chose juger qui s'avance ou se retire, parle ou se tait aux jours des grandes crises. Ne l'admirez-vous pas d'un sa foi pour les niaiseries consacrées! Empêchez-le de se porter en foule au tableau de Jeanne Gray, de doter les enfants du général Foy, de souscrire pour le Champ-d'Asile, de se ruer sur l'asphalte, de demander la translation des cendres de Napoléon, d'habiller son enfant en lancier polonais, ou en artilleur de la garde nationale, selon la circonstance. Tu t'essaieras en vain, fanfaron Journalisme, toi qui le premier, incline l'âme et pressé à son aspect, lui souris, et lui tend insinuation la chatière de ton abandonnement!

Mais a-t-on bien examiné l'importance de cet être indispensable à la vie sociale, et que les anciens eussent déifié peut-être? Spéculateur, vous bâtissez un quartier, ou même un village; vous avez construit plus ou moins de maisons, vous avez été assez osé pour élever une église; vous trouvez des espèces d'habitans, vous ramassez un pédagogue, vous espérez des enfans; vous avez fabriqué quelque chose qui a l'air d'une civilisation, comme on fait une tourte, il y a des champignons, des pattes de poulets, des écrevisses et des boulettes, un presbytère, des adjoints, un garde-champêtre et des administrés: rien ne tiendra, tout va se dissoudre, tant que vous n'aurez pas lié ce microscome par le plus fort des liens sociaux, par un épicier. Si vous tardiez à planter au coin de la rue principale un épicier, comme vous avez planté une croix au-dessus du clocher, tout déserterait. Le pain, la viande, les tailleurs, les prêtres, les souliers, le gouvernement, la solive, tout vient par la poste, par le roulage ou le coche; mais l'épicier doit être là, rester là, se lever le premier, se coucher le dernier, ouvrir sa boutique à toute heure aux chalands, aux cancans, aux marchands. Sans lui, aucun de ces excès qui distinguent la société moderne des sociétés anciennes, auxquelles l'eau-de-vie, le tabac, le thé, le sucre, étaient inconnus. Dans sa boutique procède une triple production pour chaque besoin: thé, café, chocolat, la conclusion de tous les déjeuners réels; la chandelle, l'huile et la bougie, source de toutes lumières; le sel, le poivre et la muscade, qui composent la rhétorique de la cuisine; le riz, le haricot et le macaroni, nécessaires à toute alimentation raisonnée; le sucre, les sirops et la confiture sans quoi la vie serait bien amère; les fromages, les pruneaux et les mendiants, qui selon Brillat-Savarin, donnent au dessert sa physionomie. Mais ne serait-ce pas dépeindre tous nos besoins que détailler les unités à trois angles qu'embrasse l'épicerie? L'épicier lui-même forme une trilogie: il est électeur, garde national et juré. Je ne sais si les moqueurs ont une pierre sous la mamelle gauche; mais il m'est impossible de railler cet homme quand, à l'aspect des billes d'agate contenues dans ses jattes de bois, on me rappelle le rôle qu'il jouait dans mon enfance. Quel noble place il occupe dans le cœur des marmots auxquels il vend le papier des cocottes, la corde des cerfs-volants, les soleils et les dragées! Cet homme, qui tient dans sa montre des cierges pour nos enterrement et dans son œil une larme pour notre mémoire, cotoie incessamment notre existence: il vend la plume et l'encre au poète, les couleurs au peintre, la colle à tous.

Un joueur a tout perdu, veut se tuer: l'épicier lui vendra les balles, la poudre ou l'arsenic; le vicieux personnage espère tout regagner. l'épicier lui vendra des cartes. Votre maîtresse vient, vous ne lui offrirez pas à déjeuner sans l'intervention de l'épicier; elle ne fait pas une tache à sa robe qu'il ne répare: avec l'eau, pais, le savon, la potasse. Si, dans une nuit douloureuse, vous appelez la lumière à grands cris, l'épicier vous tend le rouleau rouge du miraculeux, de l'illustre Fumade, que ne détrônent ni les briquets allemands, ni les luxueuses machines à soupape. Vous n'allez point au bal sans son vernis. Enfin, il vend, l'hostie au prêtre, le cent-sept-ans au soldat, le masque au carnaval, l'eau de Cologne à la plus belle moitié du genre humain. Invalide, il te vendra le tabac éternel que tu fais passer de tabatière à ton nez, de ton nez à ton mouchoir, de ton mouchoir à ta tabatière: le nez, le tabac et le mouchoir d'un invalide ne sont-ils pas une image de l'infini aussi bien que le serpent qui se mord la queue? Il vend des drogues qui donnent la mort, et des substances qui donnent la vie; il s'est vendu lui-même au public comme une âme à Satan. Il est l'alpha et l'oméga de notre état social. Vous ne pouvez faire un pas ou une lieue, un crime ou une bonne action, un œuvre d'art ou de débauche, une maîtresse ou un ami, sans recourir à la toute puissance de l'épicier. Cet homme est la civilisation en boutique, la société en cornet, la nécessité armée de pied en cap, l'encyclopédie en action, la vie distribuée en tiroirs, en bouteilles, en sachets. Nous avons entendu préférer la protection d'un épicier à celle d'un roi: celle du roi vous tue, celle de l'épicier fait vivre. Soyez abandonné de tout, même du diable ou de votre mère, s'il vous reste un épicier pour ami, vous vivrez chez lui comme le rat dans son fromage. Nous tenons tout, vous disent les épiciers avec une juste orgueil. Ajoutez: Nous tenons à tout.

Direz-vous que l'épicier ne peut rien *créer*? *Quinquet* était un épicier; après son invention, il est devenu un mot de la langue, il a engendré l'industrie du lampiste.

Ah! si l'épicerie ne voulait fournir ni pairs de France ni députés, si elle refusait des lampions à nos réjouissances, si elle cessait de piloter les piétons égarés, de donner de la monnaie aux passants, et un verre de vin à la femme qui se trouve mal au coin de la borne, sans vérifier son état; si le quinquet de l'épicier ne protestait plus contre le gaz son ennemi, qui s'éteint à onze heures; s'il se désabonnait au *Constitutionnel*, s'il devenait progressif, s'il déblatérait contre le prix Montyon, s'il refusait d'être capitaine de sa compagnie, s'il dédaignait la croix de la Légion-d'Honneur, s'il s'avisait de lire les livres qu'il vend en feuilles déparéillées, s'il allait entendre les symphonies de Berlioz au Conservatoire, s'il admirait Géricault en temps utile, s'il feuilletait Cousin, s'il comprenait Ballanche, ce serait un être dépravé qui mériterait d'être la pourpre éternellement abattue, éternellement relevée, éternellement ajustée par la saillie de l'artiste affamé, de l'ingrat écrivain, du Saint-Simonien au désespoir. Mais examinez-le, ô mes consitoyens! Que voyez-vous en lui? Un homme généralement court, joufflu, à ventre bombé, bon père, bon époux, bon maître. A ce mot arrêtons-nous.

La femme de l'épicier en a partagé le sort jusque dans l'enfer de la moquerie française. Et pourquoi l'a-t-on immolée en la rendant ainsi doublement victime? Elle a voulu, dit-on, aller à la cour. Quelle femme assise dans un comptoir n'éprouve le besoin d'en sortir et où la vertu ira-t-elle, si ce n'est aux environs du trône? car elle est vertueuse: rarement l'infidélité place sur la tête de l'épicier; non que sa femme manque aux grâces de son sexe, mais elle manque d'occasions. La femme d'un épicier, l'exemple la prouvé, ne peut dénouer sa passion que par le crime, tant elle est bien gardée. L'exiguité du local, l'envahissement de la marchandise, qui monte de marche en marche et pose ses chandelles, ses pains de sucre jusque sur le seuil de la chambre conjugale, sont les gardiens de sa vertu, toujours exposée aux regards publics.

Dans ces ménages que vous voyez mangeant et buvant enfermés sous la verrière de ce grand bocal, autrement nommé par eux *arrière-boutique*, revivent et fleurissent les coutumes sacramentales qui mettent l'hymen en honneur. Jamais un épicier, en quelque quartier que vous en fassiez l'épreuve, ne dira ce mot leste: *ma femme*, il dira, *mon épouse*. Ma femme emporte des idées saugrenues, étranges, et balternes, et change une divine créature en une chose. Les sauvages ont des femmes; les êtres civilisés ont des épouses, jeunes filles venues entre onze heures et midi à la mairie, accompagnées d'une infinité de parents et de connaissances, parées d'une couronne de fleurs d'oranger toujours déposée sous la pendule, en sorte que le mameluck ne pleure pas exclusivement sur le cheval. Aussi, toujours fier de sa victoire, l'épicier conduisant sa femme par la ville a-t-il je ne sais quoi de fastueux qui le signale au caricaturiste. Il sent si bien le bonheur de quitter sa boutique, son épouse fait si rarement des toilettes, ses robes sont si bouffantes, qu'un épicier orné de son épouse tient plus de place sur la voie publique que tout autre couple.

Débarrassé de sa casquette de loutre et de son gilet rond, il ressemblerait assez à tout autre citoyen, n'étaient ces mots, ma bonne amie, qu'il emploie fréquemment en expliquant les changemens de Paris à son épouse qui, confinée dans son comptoir, ignore les nouveautés. Si parfois, le dimanche, il se hasarde à faire une promenade champêtre, il s'assied à l'ordroit le plus poudreux des bois de Romainville, de Vincennes ou d'Auteuil, et s'extasie sur la pureté de l'air. Là, comme partout, vous le reconnaîtrez, sous tous ses déguisements, à sa phraséologie, à ses opinions. Vous allez par une voiture publique à Mau, Melun, Orléans, vous trouvez en face de vous un homme bien couvert qui jette sur vous un regard défiant; vous vous épuisez en conjectures sur ce personnage d'abord taciturne. Est-ce un avoué? est-ce un nouveau pair de France? est-ce un bureaucrate? Une femme souffrante dit qu'elle n'est pas encore remise du choléra. La conversation s'engage. L'inconnu prend la parole.

—Mosieu.... Tout est dit, l'épicier se déclare. Un épicier ne prononce ni monsieur, ce qui est affecté, ni mosieu, ce qui semble infiniment méprisant; il a trouvé son triomphant mosieu qui est entre le respect et la protection, exprime sa considération et donne à sa parole une saveur merveilleuse. — Mosieu, vous dira-t-il, pendant le choléra, les trois plus grands médecins, Dupuytren, Broussais et M. Magendie, ont traité leurs malades par des remèdes différents: tous sont morts ou à peu près, ils n'ont pas su ce qu'est le choléra; mais le choléra c'est une maladie dont on meurt. Ceux que j'ai vu se portaient déjà mal. Ce moment-là, mosieu, a fait bien du mal au commerce.

Vous le sondez alors sur la politique. Sa politique se réduit à ceci. "Mosieu, il paraît que les ministres ne savent ce qu'ils font. Un a beau les changer, c'est toujours la même chose. Il n'y avait que Napoléon! l'empereur en était un bien. Mais aussi, quel homme! En le perdant, la France a bien perdu. Si on ne l'a pas soutenu!"

Si le voyage était court, si l'épicier ne parlait pas, cas rare, vous le reconnaîtriez à sa manière de se moucher. Il met un coin de son mouchoir entre ses lèvres, le relève au centre par un mouvement de balançoire, s'empoigne magistralement le nez et sonne une fanfare à rendre jaloux un cornet à piston.

Quelques-uns de ces gens qui ont la manie de tout creuser signalent un grand inconvénient à l'épicier: il se retire, disent-ils. Une fois retiré, personne ne lui voit aucune utilité. Que fait-il? que devient-il? il est sans intérêt, sans physionomie. Les échevineurs de cette classe de citoyens estimables ont répondu que généralement le fils de l'épicier devient notaire ou avoué, jamais ni peintre, ni journaliste, ce qui l'autorise à être avec orgueil: J'ai payé ma dette au pays.

Je ne fais qu'un reproche à l'épicier: il se trouve en trop grande quantité. Certes, il en conviendra lui-même, il est commun. Quelques moralistes, qui l'ont observé sous la latitude de Paris, prétendent que des qualités qui le distinguent se tournent en vices dès qu'il devient propriétaire. Il contracte alors, dit-on, une légère teinte de férocité, cultive le commandement, l'assignation, la mise en demeure, et perd son agrément. Je ne contredirai par ces accusations fondées peut-être sous le temps critique de l'épicier. Mais consultez les diverses espèces d'hommes, étudiez leurs bizarreries, et demandez-vous ce qu'il y a de complet dans cette vallée de misères. D. B.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN.

Par J. A. Beard, à 5 1[4 heures, à bord du brick Oswego, en face du marché aux légumes—Un chargement de fruits.

Par le même, à midi, à la Bourse de la Cité, le nègre Colbert.

Par J. B. Blache, à 10 heures, dans la rue du Canal—64 rouleaux corde d'emballage.

Par R. B. Sykes, à 10 heures p. m. au No. 21, rue du Canal—Liqueurs et groceries.

Par J. B. Blache, dans la rue du Canal à 10 heures, a. m.—100 boites citrons.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

10 juillet 1839.

Par l'arrivée à New York du navire à vapeur Liverpool, nous avons des nouvelles de 22 jours plus récentes [illegible] marché au coton de Liverpool [illegible] A la date du départ, le 13 juin, les prix avaient [illegible] et 3[8d; dans les qualités moyennes et ordinaires [illegible] n'ont point changé. Le 10 juin, les ventes se montaient à 4000 balles pour les trois ou quatre jours précédens. Dans le marché du Havre nous n'avons aucun changement à signaler ce pais aux dernières nouvelles. Nous ne pouvons encore [illegible] que cet avis aura sur notre marché. [illegible]

[illegible] n'est fait que peu d'affaires dans le courant de la semaine [illegible] première qualité de 21½ à 3½ cents [illegible] et 40 boucauts [illegible] Les prix ont [illegible] continuent à diminuer. Nous cotons le porc mess à $18 et 13½; prime $11, et il se fait peu d'affaires. L'approvisionnement de porc en magasin est très grand et une baisse plus considérable aura lieu avant qu'il puisse s'écouler.

FARINE.—Le seul changement que nous ayons à [illegible] que des ventes se sont faites à une baisse; le farine [illegible] cotée à $4 75, et nous trouvons une vente de [illegible] au magasin à $4 50. Le marché est calme. [illegible] est bien demandé à nos prix.

	DERNIERES DATES.		
New-York	[illegible]	Liverpool	[illegible]
Boston	[illegible]	Londres	[illegible]
Philadelphie	[illegible]	Havre	[illegible]
Washington	[illegible]	Paris	[illegible]
Baltimore	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Charleston	[illegible]	Madrid	[illegible]
Vera-Cruz	[illegible]	Cadix	[illegible]
Tampico	[illegible]	Havane	[illegible]
Mexico	[illegible]	Rio Janeiro	[illegible]

CHARLESTON, [illegible]—Il s'est peu fait d'affaires en coton [illegible] et les prix sont [illegible] comme toujours à nominal [illegible] s'est fait dans le premier [illegible] pour les variétés.

MARCHE DE COTON DE LIVERPOOL.—Il y a eu aujourd'hui de fortes demandes de coton et les prix ont été entièrement maintenus. Les ventes se sont élevées à 3000 balles américaines. Les importations ont été très considérables.

SUCRE—Les muscovados ont été en bonne demande et les achats particuliers se sont élevés à 650 tierçons, aux prix du cours.

CAFE—Il s'est moins fait pour la consommation, mais les prix restent fermes.

HAVRE, 6 juin.—Le coton continue à être demandé et se tient aux prix d'hier; 127 balles Louisiane ont été vendues de 90 à 92 fr.; 12 Mobile, 100 fr.; 333 Georgie, 91 à 100 fr.; 155 Florides 90 1[2 à 96 fr.

HAVRE, 5 juin.—Nos ventes de coton hier se sont élevées à 525 balles Louisiane en différens lots, de 91 à 106 1[2 fr.; 64 Florides 85fr., 70 Georgie, C. S. de 92 à 104 fr. et 105 Mobile de 100 à 105 1[2 fr.

HAVRE, 3 juin.—Les demandes de coton ont été très limitées pendant la semaine précédente et les ventes ne dépassent point 2007 balles, savoir: 1190 ordinaire à très ordinaires et Louisiane commun à 96 à 113 fr.; 312 balles ordinaire à mitoyen et bon ordinaire de la Mobile de 91 à 102 1[2. 263 balles ordinaire à courant de la Georgie de 91 à 111; 135 ordinaire à bon ordinaire Florides à 94½; 1145 balles Nlle Orléans à 103. Les transactions dans les cafés n'ont point été beaucoup animées, cependant les prix se maintiennent. Le riz a cessé d'être en demande et ce qu'il en reste se tient ferme de 35 à 37 fr.

AMSTERDAM le 4 juin.—Les transactions du café pendant la semaine dernière sont sans importance. Le tabac est aussi très peu recherché. Pendant le dernier mois seulement 116 boucauts importés ici directs des E. U. et 119 de différens ports ont été vendus à des prix réguliers; seulement 33 boucauts du Kentucky ont été achetés et une autre partie de 21 boucauts a été retiré du marché.

Le coton continue à être peu demandé; les acheteurs paient 40 à 47 cts. pour les sortes américaines.

MARCHE MONETAIRE DE LONDRES, 11 juin.—Quelques grandes ventes d'actions ont été faites aujourd'hui, ce qui a fait éprouver une baisse de 1 pour cent, mais les transactions dans les fonds anglais sont sans importance. Les consols continuent fermes et ont fermé à 91. Les bills de l'Echiquier sont à 30 et 32 de prime.

LONDRES, le 10 juin.—Il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires aujourd'hui, mais les importations sont considérables.

MARCHE DE MANCHESTER, Vendredi soir—Marchandises de coton—Il s'est fait de bonnes affaires cette semaine dans les marchandises et les tissus et malgré les efforts qu'ont fait les manufacturiers pour hausser leurs prix, nous ne croyons aucun cas où ils aient pu réussir. De grandes quantités sont emballés pour l'Amérique. Il y a eu deux ou trois faillites dans la ville et les environs, mais aucune d'elle n'est importante.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Eliza Warwick, Davis, Liverpool. J H Ashbridge
Caledonia, Massinot, New York. S & J P Whitney
Goel. Hero, Delaone, Havane. [illegible] Charlotte, [illegible] capt

ARRIVES.

Bateau de remorque Phœnix, [illegible] des Passes avec le navire Emperor, la barque [illegible] Albion, brick Northerner et la goel. Water Witch. Laissé la passe N. E. le 8 courant, à 5 heures a. m. Aucuns bâtimens en vue; goel. [illegible]

Navire Emperor, Haywood, de Boston.
Barque Albion, Richardson, de Liverpool.
Brick Northerner, Stevens, de New-York.
Goel. Water Witch, Dupeire, de Vera Cruz.
Goel. Mary Jane, [illegible], de Pensacole.
Steamer Giraffe, Hofman, de Pascagoula.
Steamer Caroline, Sutton, de la Mobile.
Steamer Bonaparte, Gavot, de Cincinnati, chargé de produits.

AVIS.—Le soussigné a disposé [illegible] de son intérêt dans l'Abeille de la Nouvelle Orléans en faveur de M. G. F. Weisse [illegible] de cet établissement.

Nouvelle-Orléans 8 juillet 1839. J. H. BULLEN.

L'Abeille sera publiée, à partir de ce jour, sous la raison de BULLITT, MAGNE & Co.

N. Orléans, 9 juillet 1839. 10 jt

AVIS.—Le bateau à vapeur NORFOLK, [illegible] pour Louisville [illegible] aujourd'hui à 10 heures du matin. Les passagers sont priés de se trouver à bord [illegible]
PIERCE SHANNON & BRO.
10 juil 57, rue des Magasins.

Les chargeurs du navire CALEDONIA pour New York sont priés d'envoyer leurs [illegible] bord à 6 heures [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

Le brick R. GRONING, [illegible] chargement [illegible] de venir [illegible]

AVIS.—[illegible] Exchange, ce soir à 5 heures.
9jt J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

Le navire RICHMOND, [illegible] est maintenant en déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de recevoir leurs marchandises.
9jt ROGERS, GRAY & Co. 51, rue du Canal.

AVIS.—Il a été trouvé, dimanche dernier, un chienne d'arrêt blanche, sur le chemin [illegible] la personne à qui ce chien appartient, pourra le réclamer, en prouvant sa propriété et payant les frais [illegible]
10 jt—3 J. DUCOURNAU & Co.

AVIS.—[illegible]
10 jt 3

BUREAU DE L'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1839.—Les directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le 22 courant ou après.
10 jt L. MATTHEWS, Président.

NOURRICE—Une jeune femme [illegible] bonne [illegible] désire se placer comme nourrice. L'adresser à de bonnes recommandations. S'adresser au No. 111, rue des Magasins. 10 jt—2

DISSOLUTION DE SOCIETE.

Le soussigné déclare par le présent que la société faisant partie de la société en commandite qui existe en cette ville sous la raison Ls. Lasagne & Co. et que la dite société a été dissoute par consentement mutuel depuis le 21 juillet 1837; le sieur Ls. Lasagne est resté seul propriétaire du magasin de marchandises [illegible] à l'encoignure des rues Bourbon et St. [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 10 juillet 1839.
10 juillet—3 L. SEJOUR.

AVIS.—[illegible]

OUVRAGES [illegible]

DEMANDE [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]
21 juin—3 ARMAND PITOT.

LE NEW ORLEANS [illegible] HOUSE [illegible]

SIMON STEEL [illegible]

CAFE DE LA HAVANE [illegible]
10j J. ROGERS [illegible]

SAUCISSONS de Lyon [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par GOURDES & [illegible]
10j

SUCRE en pain—50 barils sucre en pains [illegible] ALLAIN & TREMOULET.

SUCRE [illegible] ALLAIN & TREMOULET.

MELASSE [illegible] ALLAIN & TREMOULET.
10 jt

PLOMB—[illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALL.
10 jt

PLATS COTES—50 barriques [illegible] G. W. Kendall.
10 jt 11, Nouvelle Levée.

ACTIONS de la Banque de La Bourse, [illegible] JAMES PATTON, 9, rue du Canal.
10 jt

SEL—3000 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK, 65, Commune.
10 jt

BŒUF MESS—25 barils [illegible] à vendre par G. DORSEY, 11, Nlle Levée.
10 juil

PORC—150 barils porc mess et prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

SON—500 sacs son, à vendre par L. DESSINOT.
10 jt

BILLETS du Tennessee, à vendre par JAMES PATTON, 9, Camp.
10 jt

TRAITES sur Baltimore, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville.
10 jt

BILLETS de Brandon demandés par JAMES PATTON, 9, Camp.
10 jt

REÇU par l'Anne Louise, de Bordeaux, une [illegible] vins [illegible] jupes [illegible] Conti [illegible]
L'entrepôt en sera toujours [illegible] les prix [illegible] avec l'entrepôt [illegible]

HUILE DE VITRIOL—50 dames-jeannes huile de vitriol du laboratoire de [illegible] Norfolk et Richmond, [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupit.

BAS—150 caisses bas de coton et de fil et demi bas en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMMER, 50, rue Bienville.
9 jt

BRODERIES—Un envoi de collerettes, habillements, voiles noirs, etc. à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.
9jt

BŒUF—15 demi-barils en débarquement du Steamer Rienzi, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée.
9 juil

SAUCISSONS de Lyon, reçus par le navire Richmond, à vendre par LOREILHE & VALETON, enc. Royale et Douane.
9 juil

PEAUX—6 paquets peaux [illegible] le steamer Bulloch, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue de la Commune.
9jt

VERMICELLE—10 caisses en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.
9jt

GENIEVRE—10 pipes [illegible] vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.
9 jt

MOUCHOIRS, [illegible] HAGEDORN & CRAMMER, Bienville.
9jt

TOILE D'IRLANDE, [illegible] par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.
9jt

CACAO—50 sacs cacao de Caracas, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.

FRANGES de coton blanc et en couleur, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.
9jt

CRAVATES de soie noire et de couleur, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.
9 jt

CHAMPAGNE—15 paniers des meilleures marques, à vendre par W. C. TOMPKINS, 91 Commune.
9jt

HABILLEMENS D'ETE—Un envoi de hardes à vendre à bon marché pour clore une consignation par W. C. TOMPKINS & co. 91 Commune.

SAVON et Chandelles—150 boites savon no. 1 et 150 boites chandelles en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 91 Commune.
9j

CIGARES—30,000 cigares en consignation de la Havane, à vendre à bas prix par W. C. TOMPKINS & co. 91 Commune.
9jt

BEURRE FRAIS—96 barils et 2 barils en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.
9jt

ASSOCIATION CATHOLIQUE de la Nouvelle-Orléans pour le soulagement des Orphelins.—Le trésorier de cette société [illegible] avec plaisir et reconnaissance, la réception par l'entremise de A. D. Guesnon, Esq., de la somme de cinquante piastres de M. C. qui désire rester inconnu; mais sa charité sera appréciée. 9 jt J. A. McKAY.

AUX FAMILLES FRANCAISES.

UN Monsieur qui a résidé dans cette ville pendant les trois dernières années et qui veut se perfectionner dans la langue française désire trouver une place comme professeur dans une famille privée. Comme son principal objet est d'apprendre le français et ayant beaucoup d'expérience comme professeur d'anglais, il se flatte de pouvoir faire des arrangemens avantageux aux deux parties. S'adresser par lettre à E. boite No. 10, bureau de la poste et une réponse immédiate sera donnée. 9 jt

UN bon tanneur en même temps corroyeur, muni de bonnes recommandations, trouvera à s'employer en s'adressant au No. 55, rue de la Vieille Levée entre St-Louis et Conti.
9jt—5 G. PASCAL.

PERDU dans la soirée du 3 ou la matinée du 4 courant, un vieux portefeuille en cuir, très usé, contenant quelques piastres en billets de municipalité et quelques papiers d'aucune importance qu'au propriétaire. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le rapportera au no. 17, ou au Commerce ou au bureau de ce journal. 9j

COMPAGNIE DE BANQUET DE L'EQUANGE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

8 Juillet 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le premier lundi d'août prochain ou après. R. BRENAN, Caissier. 9 juillet

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 8 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux lundi le 15 courant ou après. SAML. G. RELF, secrét. 9jt

CUISINIERE DEMANDEE—Une femme de couleur trouvera un bon emploi dans une petite famille comme cuisinière. On l'achetera ou on lui donnera des gages. S'adresser au magasin No. 47, rue Chartres. 9 juil—3

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron du Marché aux Legumes Ste-Marie, le jeune nègre JAMES, appartenant à E. Maugé, de 17 à 18 ans. Il était marchand de légumes, âgé de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds, 3 pouces, très mince, figure plate et très noire, parlant français et anglais. La liberté compensée sera donnée à quiconque le ramènera à l'auchier, encanteur, passage de la bourse, ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
9jt—3 E. MAUGE,—Barataria.

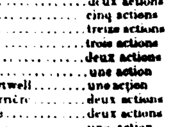

ILa été trouvé un chien anglais, bull terrier, ayant la tête et le bout de la queue blanche une tache jaune et noire qui lui couvre l'œil gauche, le dit chien sera rendu au propriétaire en prouvant sa propriété et payant les frais.
M. MARTIN,
enc. Toulouse et Dauphine.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—Samedi le 6me jour de juillet 1839—Présent l'honorable C. Watts, juge.—No. 976—Amzi Osborn vs. ses créanciers—La lecture et la demande du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu dans l'étude de J. P. Marks, Esq. notaire public le 8me jour d'août 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toute poursuite judiciaire contre sa personne ou ses propriétés est suspendue pour les créanciers mentionnés dans la cédule. Il est de plus ordonné que M. Girod, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
Par ordre de la Cour.
9jt ED GARDERE, greffier.

33 39 17 20 61 19 35 7 1 79 14 9 57 58

Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites.—Classe 99.

UN GROS LOT DE $11,900.
UN BILLET SEULEMENT $3 00.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Autorisée par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1828.
Classe 100
Sera tirée Mercredi, 10 juillet 1839, à 6½ heures du soir à l'Arcade de Banks, rue Gravier.
J. K. MEAD, Directeurs.

84 numéros ballotés 14 numéros sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$11,900	....	11,900
1 "	3,000	....	3,000
1 "	2,500	....	2,500
1 "	2,000	....	2,000
5 "	1,000	....	5,000
10 "	400	....	4,000

10,511 lots montant à $207,540

Billets $3,00, demi $1,50, quart 75 cts.
Paquets de 25 billets pour $84, garanti tirer au moins $41.

Paquets et [illegible] billets à vendre au bureau des directeurs enc. rues Magasins et de la Commune au no. 8, Arcade Banks. 9 jl

BARILS—10 barils en débarquement et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.
9 juillet

BEURRE—14 barriques en débarquement du steamer St Louis, à vendre par ABR TRIER, 34, Gravier.
9 juil

EAU DE SELTZ, à vendre par LOREILHE & VALETON, rue Royale et Douane.
9 juil

SUCRE terré et sucre de 1ère qualité en débarquement du steamer Pekin, à vendre par
9 jt 3 HENRY TETE, 13, Conti.

PORC—300 barils porc mess et prime mou, M. O. à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier.
9 juil

TRAITES sur Lexington, Ky. à vendre par CARMAN & McMAHON, 11 et 13, rue Poydras.

EAU DE VIE—30 [illegible] eau de vie américaine, à vendre par CARMAN & McMAHON, 11 et 13, rue Poydras.

TABAC—[illegible] en caisses, à vendre par CARMAN & McMAHON, 11 et 13, rue Poydras.

TOILE ECRUE, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.
9 juillet

RAVENS DUCK, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

EAU DE SELTZ, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

CAMBRICS—8 caisses en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & co 91 Commune.

CHAISES—Un envoi de chaises à fond noir, à vendre par W. C. TOMPKINS & co.

SUCRE—300 boucauts à la côte à vendre par N & J. DICK & co.

DOUBLONS Mexicains à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co.
9 jt

CHOUX—200 feuillets à vendre par HENRY TETE, 13, Conti.
9 juil 3

FARINE—400 barils, à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier.
9 jt

TRAITES sur la Havane, à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co.
9 jt

FARINE de maïs—50 barils, à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier.
9 jt

WHISKEY—Quelque barils à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier.

A [illegible] la Providence et à la philanthropie [illegible] de la Nouvelle Orléans, qui fait [illegible] trésorier de l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour le support des orphelins [illegible] avec reconnaissance par l'entremise de A. D. Guesnon, Esq. la somme de [illegible] cents piastres et soixante huit piastres provenant du bénéfice donné par les directeurs du Théâtre d'Orléans, le 27 juin 1839.
J. A. McKAY.

COLLEGE DE VERSAILLES.

ST-JEAN-BAPTISTE. Le nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $300 pour un enfant, et à $250 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A. Mc. el, libraire, rue Royale. 8jt

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable [illegible] la langue française, s'adresser au [illegible] 8 jt

AUX HABITANS & TONNELIERS.

A VENDRE à bon marché, 25000 perches entières et bourdons et barils 25000 perches fendues à bon [illegible] 12000 douves du chêne rouge [illegible] au chantier de C. LAFFON, St. [illegible] rues Nonnes et Levée, Lafayette.

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES laitières, avec l'ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co, 9, Toulouse.
8 jt

100000 CIGARES de la Havane, —30000 de [illegible] du Canon.
50 Sacs Poivre de Tabasco
à vendre par A. M. de MIRANDA, rue Bourbon,
[illegible] 10

$15 DE RECOMPENSE

La soussignée ALLIS alias HANNAH, a quitté la maison de son maître dans la soirée du 5 juillet. Elle vit depuis trois ans environ avec un charpentier libre, nommé Henry Jones en Johnson, sa taille est moyenne avec de l'embonpoint, elle parle anglais et français, et cherchera à se procurer de l'emploi comme blanchisseuse; quinze piastres de récompense seront payées à quiconque la remettra dans une des prisons de cet état ou la livrera à la boutique No. 47 rue St. Louis. 8jt

MAGASIN de faïence, verrerie et cristaux, rue Vieille Levée, no. 155, entre Ursulines et Hopital. On pourra aussi s'adresser rue Condé no. 49, entre Dumaine et St. Philippe. Les soussignés ont en magasin 130 paniers de faïence fine et commune dont une partie convient à un marché du Mexique, 120 caisses de cristaux composé de gobelets unis et taillés, caraffes de différentes grandeurs et de formes verre, à champagne, du à vin, et à liqueur, compotier, vases pour service, sucrier convert [illegible] en ferblanc, 31 caisse de porcelaine française, composé de service de table, de à café, tasses à dîner, cuvette, etc etc. En magasin placage assortie en chandelier, porte huilier, porte liqueur, sucrier, etc. On trouvera aussi un assortiment de pots à eau en terre de dernière forme et couleur.
JN COULON & Co.

N. B. On ne fait rien payer pour les emballage, ni l'emballage, ni les transports au Steamboat. 8 jt

MARINADES, catsup, &c.—Marinades de Underwoods, Lewis & Haskell et Wells, en jarres d'un gallon, demi do et gr. do; catsup de tomate, de noix et de champignons, moutarde, en barils et bouteilles à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.
8 jt

SAVON et huile—500 boites savon de Jas. Gould, no 1; 250 do do J. H. Morton; do; 100 do de Jackson & Trowbridge, imitation no. 1, 300 boites no. 2, 1 barrique huile de spermacéti blanchie, à vendre à bas prix par DAVIS & HOBART, 18, Douane.
8 jt

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses bottes en veau supérieures; 10 do do quartiers en veau, brodequins en veau; 5 caisses brodequins de Rossett, 20 do souliers de femmes et d'enfans, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.
8 jt

PORC DE PLANTATION.—Consistant en porc mess et prime mou, morceaux de croupe, épaules et bajoues, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
8jt

TOILE et Corde d'emballage — 1060 pièces toile d'emballage du Kentucky, et 1500 rouleaux corde d'emballage, reçue par les derniers arrivages et à vendre par SML. BELL, 89, rue des Magasins.
6 juil

TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Clémentine Laroulle, sont priées de présenter leur compte à Mr. J. C. Bajolière, exécuteur testamentaire.
4jt—3t en 9j J. C. BAJOLIERE.

JAMBONS DE FAMILLE—50 tierçons à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
cité de la Nouvelle-Orléans. }

PARDEVANT William Young Lewis, notaire public, dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, en conformité à un acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13me jour de mars 1837, les personnes ci-après nommées ont consenties qu'une compagnie ou société composée d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux ou s'associer avec eux soit établie dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire travailler un bateau ou des bateaux à travers et dans la rivière du Mississipi, pour la transportation de passagers, chevaux, mules, bêtes à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le touage de bâtimens, bateaux et autres objets, à travers la dite rivière; aussi pour l'amélioration et la préservation des propriétés, maintenant en possession de la dite compagnie, ou qui pourront par la suite leur appartenir pour leur usage et fins.

Que le fond capital de la dite compagnie est et demeure par le présent fixé à la somme de trente-six mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque, (avec le privilége d'augmenter le dit capital à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres, si les actionnaires l'exige,) payables comme suit:—Un cinquième comptant et le résidu en billets des actionnaires, à l'ordre du Président de la Compagnie, dues et payables, un dixième le dix-septième jour d'octobre mil-huit-cent-trente-neuf; un dixième le dix-neuvième jour de novembre de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-trente neuf; un dixième le dix-neuvième jour d'avril de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de juillet de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour d'octobre de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-quarante.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires dans la dite compagnie et ont droit aux nombres d'actions du fond qui se trouvent attachés à leurs noms, savoir:

John Arrowsmith	vingt actions
Solomon High	vingt actions
John C. Taylor	quatre actions
Charles F. Hozey	vingt actions
E. L. Tracy	vingt actions
J. B. Walton	deux actions
P. E. Layet	dix actions
Bailey & Marcy	quatre actions
L. L. Ferrière	cinq actions
René H. Brunet	deux actions
A. W. Scates	deux actions
J. N. Maynard	une action
Louis J. Fourniquet	deux actions
C. C. Williams	deux actions
John Wilcox	cinq actions
L. P. Bureau	dix actions
Samuel E. Kip	deux actions
St.-Clair Thomasson	deux actions
James Sheehy	dix actions
James H. Dakin	deux actions
Luke Vigneau	une action
James F. Biscoe	deux actions
Harper Gillingham	deux actions
J. Knettle	cinq actions
L. G. Sassinot	cinq actions
Ralph Jacobs	cinq actions
Whitley Block	cinq actions
James Sheehy	cinq actions
R. F. Nichols	dix actions
L. L. Ferrière	quinze actions
S. Gillingham Jr	une action
Sylvester L. Hunt	une action
Frédérick Durrive	dix actions
E. L. Tracy	deux actions
A. Mondelli	deux actions
J. A. Beard	deux actions
Maunsel White	deux actions
Chas. O. Briggs	deux actions
Anthony Duma	quatre actions
A. L. Fernet	deux actions
P. Ryan	deux actions
Hannay & Robertson	deux actions
John M. Bach	deux actions
Griffith & Barnes	une action
Champlin & Cooper	une action
Amelia M. Walton	trois actions
Champlin & Cooper	une action
John H. Baker	deux actions
Stevens & Van Ostern	une action
James R. Butler	une action
J. H. Bedford	une action
C. C. Beard	deux actions
James F. Biscoe	quatre actions
Wm. J. Johnston	une action
S. Ricker Jr	deux actions
James Vance	deux actions
Henry Bier	deux actions
L. H. Gostenhofer	cinq actions
Théodore Poole	deux actions
Jno. A. Turnell	cinq actions
Harris Lyons	deux actions
Mary Beard	quatre actions
L. L. Ferrière	dix actions
R. Hall	deux actions
James Sheky	cinq actions
E. L. Tracy	treize actions
S. J. Brunet	trois actions
D. C. Osborn	deux actions
T. Stackhouse	une action
E. Hunt & Hartwell	une action
Blanche A. Ferrière	deux actions
Emelie Ferrière	deux actions
J. H. Bedford	une action
G. N. Morison	une action
J. N. Maynard	une action
Mde. A. Fortier	deux actions
Amilcar Fortier	une action
Anaise Fortier	une action
John S. Walton	deux actions
E. C. Tracy	une action
James Hunter	deux actions
Ashton B. Cox	vingt actions
Anthony Parker	deux actions
Frederick Jordy	deux actions
G. Byrne	deux actions
John M. Bach	trois actions

Que l'association susdite est entrée en opération et en exécution le dix-septième jour de septembre mil huit cent trente huit, et qu'elle finira le septième jour de septembre mil huit cent quarante trois.

Que cinq directeurs seront élus d'entre lesdits actionnaires pour la transaction des matières et sujets de ladite compagnie.

Que lesdits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira ex officio, les devoirs de secrétaire et trésorier, et il sera de son devoir de mettre en exécution les actes du bureau de directeurs et recevoir les argents dûs à la compagnie, les garder et les payer tel qu'il sera requis de temps à autre par ledit bureau, en son nom d'agira comme officier exécutif du bureau, signera toutes les notes et obligations, acceptera au nom et en faveur de ladite compagnie toutes actes de vente, hypothèque, transfert et autrement, lorsqu'il en sera autorisé par le bureau des directeurs.

Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière correcte, régulière et explicite, et donnera cautionnement à la satisfaction du bureau pour la somme de dix mille piastres comme garantie de l'accomplissement de ses devoirs et de la confiance qui lui est accordé dans son emploi, il recevra pour ses services la somme de quatre cent piastres par an, payables par trimestre, il devra présenter au bureau des directeurs un état mensuel des affaires de ladite compagnie, montrant les sommes reçue et celles dépensées.

Que la durée du service des directeurs sera fixée à un an.

Qu'à l'expiration de la société les affaires de la compagnie seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis par les actionnaires et parmi eux, à la majorité des votes des actionnaires dans la convention de l'acte.

Que les dits commissaires auront tous pouvoirs d'agir et de faire tous actes nécessaires pour une dernière liquidation et règlement.

Que les dividendes des profits nets de la compagnie seront déclarés deux fois par an, en réservant dix pour cent des bénéfices pour faire face aux besoins, jusqu'à ce que ces sommes mises en réserve s'élèvent à cinq mille piastres; après lequel temps tous les profits du bateau ou des bateaux et des propriétés seront partagés.

Qu'un état de situation des affaires de la compagnie sera donné tous les trimestres par le bureau des directeurs aux actionnaires.

Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, sur une demande faite par écrit au Président annonçant l'objet pour lequel l'assemblée doit avoir lieu; cette demande devra être signée par au moins cinq actionnaires qui posséderont entre eux quinze actions, au minimum, cette demande ainsi faite, il sera du devoir du président élu, ou du président *pro tempore*, de convoquer une assemblée générale, dans les dix jours qui suivront la réception de la dite demande et de faire publier dans deux des journaux de la ville, pendant au moins quatre jours, le lieu et l'époque de la convocation de la dite assemblée et cette assemblée aura plein pouvoir (moyennant que la majorité des actionnaires y soit présente) de nommer de nouveaux officiers et de faire toutes autres choses qu'elle jugera convenable.

Que tous les emplois vacants, par démission ou autrement, seront remplis d'après la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne pourra être nommée directeur à moins qu'il ne possède en son nom ou au nom d'une société dont il fait partie au moins deux actions, et qu'il n'ait été détenteur des dites actions au moins quatre vingt dix jours avant l'élection.

Qu'à chaque élection toute action appartenant à tout individu, société ou corporation aura droit à un vote, pourvu toutefois qu'aucun individu, société ou corporation n'ait droit à plus de vingt votes. Que dans toutes élections, les votes pourront être donnés personnellement ou par procuration, et personne, après la première élection, ne pourra voter sur une action ou plusieurs actions qui lui auront été transférées dans les soixante jours qui suivront ladite élection.

Que tout actionnaire qui sera propriétaire de deux actions, aura droit à un billet de libre admission (*free ticket*) qui ne pourra être transféré sous peine de perdre la balance pour l'année.

Que le bureau des directeurs aura plein pouvoir de faire tous réglemens qu'il jugera nécessaire pour se régir lui même et pour tracer la conduite des officiers et employés et pourra de plus amender, recevoir, changer, et annuller les réglemens, selon qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de la compagnie, pourvu qu'il ne se mettent point en contravention aux clauses et stipules.

Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu le troisième lundi du mois de septembre de chaque année et que l'avis de la dite élection sera inséré pendant cinq jours, au moins dans deux des journaux de la ville, et que le poll sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs, et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu, les directeurs en fonction continueront à occuper leur emploi jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit termée.

Que l'ancienne direction, lorsqu'une nouvelle direction sera nommée, cédera à cette dernière les livres et papiers, l'argent, les effets, &c. appartenant à la compagnie.

Que toutes les décisions des directeurs seront régulièrement enregistrées dans un ou plus eurs livres, comme réglemens, et elles seront en tout temps, sujettes à être examinées soit par un ou plusieurs actionnaires.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office du président de la compagnie par procuration ou en personne.

Que tous les certificats d'actions ne seront signés que par le président et un membre du bureau qui signe comme secrétaire.

Et enfin, les personnes ci-dessus nommées ont, conformément aux clauses et stipulations mentionnées dans présent acte, établi et fixé les conditions de la présente société, pour les objets ci-dessus mentionnés, et à cet effet elles ont signées leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le 11ème jour du mois de juin mil huit cent trente neuf, en présence d'Edwin L. Lewis et Eugène Lasere, témoin demeurant tous deux en cette ville, qui ont signés avec les parties et le notaire.

Signé,

James F. Biscoe,	Chs. F. Hozey,
L. P. Bureau,	Jno. Arrowsmith,
Fred. Jordy,	Ralph Jacobs,
G. N. Morison,	Chs. O. Briggs,
Hannay & Robertson,	R. H. Gostenhofer,
Henry Bier,	St. C. Thomasson,
Stacey Gillingham, Jr.	Sylvester L. Hunt,
James Vance,	Anthony Parker,
Harris Lyons,	Louis J. Fourniquet,
S. High,	Jos. Knettle,
L. L. Ferrière,	Anthy. Duma,
James Sheehy,	C. C. Williams,
Théodore Poole,	Gregory Byrne,
Par pro. John A. Turnell, John C. Taylor,	Richard Hall,
Jno. C. Taylor,	Harper Gillingham,
Champlin & Cooper par W. A. Champlin,	
J. R. Butler,	John Wilcox,
R. F. Nichols,	Paul E. Layet,
Whitley Block,	D. C. Osborn,
J. N. Maynard,	Wm. J. Johnson,
Griffith & Barnes par E. M. Griffith,	
Joseph R. Beard par Joseph A. Beard,	
Cornelius C. Beard par Joseph A. Beard,	
M. Beard, autorisé par Joseph A. Beard,	
James Hunter,	René H. Brunet,
John Baker,	A. B. Cox,
James H. Dakin,	L. J. Sassinot,
Bailey & Marcey par John Bailey,	
A. Mondelli,	E. L. Tracy,
A. L. Fernet,	Saml. E. Kip,

Emilie Ferrière par L. L. Ferrière,
Blanche Ferrière par L. L. Ferrière,
Maunsel White, John S. Walton,
S. J. Brunet, par R. H. Brunet,
Stevens & Ostern, John M. Bach,
P. Ryan, J. B. Walton,
Par pro. E. Hunt & Hartwell, D. S. Van Ostern,
Fred. Durrive, Sam. Ricker, Jr.
A. W. Scates,
E. C. Tracey, autorisé par moi E. L. Tracey,
A. M. Walton, aut. par moi J. B. Walton,
Ve. Annette Fortier,
Amilcar Fortier, } Par Annette Fortier,
Anaïs Fortier, } leur tutrice naturel.
Jane H. Bedford, autorisé par moi George Bedford,
Thomas Stackhouse, par son tuteur naturel Rebecca Stackhouse.
EDWIN L. LEWIS,
EUGENE LASERE,
W. Y. LEWIS, not. pub.

Je notaire soussigné, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé dans mes livres.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau. A la Nouvelle Orléans, le 11 juin 1839.
13 jn—9–2ps W. Y. LEWIS, not. pub.

LE bureau de C. SAINET a été transporté de la rue Bienville, no. 51, à la rue Royale, no. 13, dans la maison de Mr. R. Trudeau. 6 jt—3

ON DEMANDE un professeur ayant de bonnes recommandations et capable d'enseigner les langues française et anglaise, pour aller sur une habitation à quelques milles de la ville. S'adresser, rue Toulouse, No. 9. 6 juillet—4

PENDANT mon absence, M. Ducrel, mon associé, restera chargé des affaires de la société connue sous la raison de Latour et Ducrel.
Nouvelle-Orléans, 18 avril 1839.
6 juillet—3 J. LATOUR.

AVIS—Toute personne ayant des réclamations contre la succession de feu Isabel Morantes, décédée, sont requises de les présenter sous dix jours de la présente date.
Nlle. Orléans, 5 juillet 1839.
6jt JOHN EATON, administrateur.

LE soussigné prévient le public qu'il ne paiera aucune dette contractée par sa femme, parce qu'elle a abandonné sa maison, son mari et ses enfants.
Nlle. Orléans, le 5 juillet 1839.
C. CABOUREL,
6jt—3 rue Champs-Elysées enc. Bons Enfans.

A LOUER—La maison en briques à trois étages et la cuisine en briques à deux étages, no. 13 rue des Remparts, entre Canal et Douane sera louée à bon marché pour le reste de la saison à un bon locataire. Pour les conditions, s'adresser à Mr. C. M. Jones ou à
6jt J. R. STRINGER, 50, Canal.

A VENDRE OU A LOUER.—Une jolie propriété située à Madisonville avec maison, jardin, &c. Pour la description, prix et conditions, s'adresser à Didion courtier. 6 juillet

AVIS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York et de France, un nouvel assortiment de marchandises dans le dernier goût, consistant en:

Levites de mérinos,
Habits do do
Vestes dito
Levites et vestes en toile blanche et en gingham,
Pantalons de merinos et de coutil,
Caleçons de toile à corsets et unis,
Cravates de jaconat,
Col pour l'été,
CHEMISES DE TOILE,
Blouses de toile grise,
Chaussons blancs,
Bretelles de gomme en soie et en fil,
Chapeaux de soie, noirs,
Do de feutre noirs, gris et blancs,
Gilets de bazin blancs et en couleurs,
Cannes à épée et badines,
Parapluies de soie,
Bourses, gants de fil, &c. &c.

AUSSI un assortiment complet de mérinos et de coutil en pièces qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier genre et dans le plus bref délai; et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, rue de Chartres No. 99.
6 juil REINECKE DELERY & Co

LES soussignés viennent de recevoir les articles suivants qu'ils vendront à des prix raisonnables:
50 caisses marasquino de Zara
25 " Curaçao double de Hollande en cruches
150 " liqueurs surfines, de diverses marques
170 " do fines do
50 " do ordinaires do
125 " cerises à l'eau-de-vie de Badin frères, Paris
80 " fruits do assortis grandes jarres
20 " do do id moyennes do
35 " do do id flacons longs
15 " confitures fr[illegible] assorties, de Badin
10 " id do en jarres et porcelaine riche
50 paniers Champagne 1re. qualité, arrivés par le navire Hebrew
75 " de réception antérieure
LOREILHE & VALETON,
6 jt enc. Royale et Douane.

Toujours en mains vin de Bayerman, Haut Brion
Vin de Chateau Lafitte
" de Leoville
" de St. Emilien
" de Larose
" de St Julien, de St. Estèphe et Monferrand en barriques et en caisses
" de Sauternes do do do
" de Graves do
LOREILHE & VALETON,
6jt enc. Royale et Douane.

BLANC DE PLOMB—30,000 livres blanc de plomb no. 1 en paquets de 25 à 50 livres chaque en débarquement du brick Danl. Kirby, à vendre par les soussignés agens de la manufacture
JARVIS & ANDREWS,
6jt enc. Commune et Tchoup.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE GAZ DE LA NLLE. ORLEANS. 3 juillet 1839.

L'assemblée biennalle des actionnaires de cette institution aura lieu à la maison de Banque, dans la rue St. Charles, le 3 août prochain, à midi.
3 jt J. W. HOUSTON, caissier.

UN jeune homme ayant dans la journée quelques heures disponibles désirerait trouver de l'emploi comme commis correspondant; il donnerait aussi volontiers des leçons de Français et d'Italien. Ecrire à la Poste, no. 52. 3jt

PERDU—Une caisse de marchandises supposée avoir été débarquée du navire Concordia, dans le mois de mai, marquée J. Bullard, Jr. Fort Madison. Toute information que l'on pourra en donner sera reçue avec reconnaissance par
3 jt J. A. MERRITT, 53, Camp.

AVIS.—Les divers consignataires de marchandises chargées sur le navire Tennessee, capt [illegible] Leond Sistare, venant de Bordeaux, et conduit à Kerwest, par suite de son échouement sur [illegible] sont invités à passer au bureau des soussignés consignataires de ce navire, pour prendre communication d'avis qui les intéressent.
3 juil HERBAULT Frères, 70, rue Royale.

TABAC DU MISSOURI—70 boucauts, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
3 jt

CHARLES R. GLYNN est notre agent, autorisé pendant notre absence de la ville.
N. F. COMLY & Co

CIDRE de Champagne—150 boites en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.
8 jt

CHAUX—500 barriques chaux de Thomaston en débarquement du brick Voltaire, à vendre par
8jt GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

CAFE—50 sacs Café vert prime de la Havane en débarquement et à vendre par
8jt GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

VINAIGRE—50 barils vinaigre du Nord, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

DOUBLONS—800 à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 88, rue de la Douane.
8 jt

RUM en tonnes et demi tonnes, à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville.
8 juil

BEURRE—30 demi barils et 60 barillets beurre de l'ouest, à vendre par
8 jt MAHARD & SIGERSON, 38, N. Levée.

MAIS—100 sacs, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée.
8jt

WHISKEY—150 barils, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée.
8 jt

SAINDOUX—1500 barillets, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée.
8 jt

PORC—400 barils porc mess, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée.
8 jt

ESPRIT de terebenthine—5 barils, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.
8 jt

POIL pour platrer en boucauts et barils, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane.
[8 jt]

NOIX pecans—Quelques barils à vendre par W. S. BROWN, 29, Gravier.
8 jt

PORC mess prime et P. O. inspectés, à vendre par SML. BELL, 89, Magasins.
8jt

SEL—Sel gros et de Liverpool, à vendre par SML. BELL, 89, Magasins.
8 juil

GRAISSE—1200 barillets graisse en feuille, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

PORC—300 barils mess et prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.
8 jt

FARINE—500 barils mess et prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.
8 jt

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 8 jt

TRIAGE—70 sacs café de triage, à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, Bienville.
8 jt

TRAITES sur Boston, à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville.
6 jt

WHISKEY—200 barils 1ère qualité, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6jt

SUCRE de qualité prime, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, No. 6, rue Conti. 6jt

LIMONS—200 caisses en bon ordre, à vendre au No. 51, Magasins. 4 jt—2

TRAITES sur la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.
4 jt

HUILE de lin et esprit de terebenthine en pipes et barils, 40 barils esprit de terebenthine, à vendre par le soussigné JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoup.
6jt

PORC—100 barils porc mess, M. O. prime, P. O. mess mou, morceaux de croupe, bajoues, têtes et épaules, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6jt

CORDE D'EMBALLAGE—750 rouleaux corde de lin supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6 jt

BŒUF—30 barils prime, 100 do B; 1 barils M. O. et 2 barils bœuf, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6 jt

BAJOUES—83 tierçons bajoues salées, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6 jt

CIMENT Romain et Hydraulique—350 barils, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.
6 jt

LARD—50 boucauts lard assorti, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6jt

FARINE—60 barils farine fine; 30 do commune et mitoyenne, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
6jt

VINS—50 caisses Sherry pâle et brun et vieux vin de Madère des Indes, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
6jt

TABAC—80 boucauts tabac en feuille du Missouri en bonne condition et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
6jt

GENIEVRE—4 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
6jt

CAFE DE JAVA—500 sacs café prime de Java en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.
6jt

CAFE—37 sacs café prime de la Havane, en débarquement du brick Rudolph Groening, à vendre par W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville.
6jt

CIGARES—30,000 cigares réguliers de Tacon, en débarquement du brick Rudolph Groening, à vendre par W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville. 6jt

PORC—300 barils porc mess et prime à l'inspection et à vendre par G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.
6jt

SEL—400 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre par SAMUEL BELL.

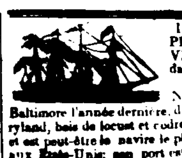

LE NAVIRE A VAPEUR NATCHEZ A VENDRE.—Maintenant dans le port de New-York.

Le navire à vapeur NATCHEZ a été construit à Baltimore l'année dernière, du meilleur chêne de Maryland, bois de locust et cèdre, est chevillé en cuivre, et est peut-être le navire le plus solide qui ait été bâti aux Etats-Unis; son port est de 762 tonneaux; son pont mesure 208 pieds; 28 1-2 pieds de largeur et 15 1-2 pieds de hauteur de cale.

Ce navire à trois mâts avec un complément de voiles, chaloupes, &c. &c.

La machine à vapeur est très supérieure; le cylindre à 56 pouces de diamètre, et le piston à 10 1-2 pieds de longueur. Il a deux belles bouilleurs en cuivre, pesant 80,000 livres.

Ce navire peut être employé avec peu de frais. Il est maintenant amarré à Brooklyn, au second rang audessus du ferry de la rue Catherine où on peut l'examiner en tout temps. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à

VAN WYCK & Co., 35 Camp,
ou à BROWN BROTHERS & Co. } New-York
ou à JOHN LAIDLAW & Co. }
1er jt.—3 a.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur BONAPARTE, capitaine A. Grivot, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Jeudi, le 11 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BRO.
10 juil 55, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE, Memphis et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur CAMPTE, capitaine W. B. Carroll, partira pour les ports ci-dessus jeudi, le 1er. courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Poydras, ou à R. T. LAWRENCE,
9 jt 21, Nlle Levée.

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le beau bateau à vap. METEOR, capt. J. W. Dunica, est attendu sous peu et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée.
28 jn

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le beau bateau à vapeur LOUISVILLE, capt. Gossler, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée.
17 jn

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier R. GRONING, capt. Landon, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à R. GRONING & co.
10j

ON a besoin d'un bâtiment pour aller prendre un chargement à la Mobile. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.
9 jt

A FRETER—Un brick du port d'environ 2000 barils. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.
9 jt

POUR BALTIMORE—Ce soir—La goëlette LODEMIA & ELIZA, capitaine Paine, ayant toute sa cargaison engagée, partira comme ci dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.
9 jt

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et la Pensylvanie—Le brick DANIEL KILBY, capt. Anthony, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, en face du marché à la viande ou à N. F. COMLY, & Co. 97, rue du Camp.
9jt

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A. 1 fin voilier ELIZA WARWICK, capitaine Davis, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans, ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.
9 jt

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier A. 1, ARETHUSA, capitaine Kennard, ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord, en face du rail road ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.
9 jt

POUR VERA CRUZ—Le départ de la goëlette CAMANCHE, ayant été renvoyé à jeudi prochain, elle peut encore admettre du fret et prendre quelques passagers pour lesquels elle a de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Jefferson ou à JOHN T. LAGUERENNE, 9, rue Toulouse.
9 jt

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire ORIENT, capitaine Baily, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

N. B.—On avance les frais sur les marchandises expédiées sur ce navire. 8 jt

POUR LA HAVANE—La belle goëlette HERO, partira positivement pour le port ci-dessus, mardi 9 juillet. Pour fret de [illegible] ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. W. ZACHARIE & Co 88, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—Le brick de première classe ANDROSCOGGIN, capitaine Dicker, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à EDW. A. BRIDGE, ou à J. P. FROTHINGHAM & Co. 95, rue de la Commune.
6 jt

POUR BOSTON.—Le beau brick fin voilier JULIA & HELEN, capt. Barthlett, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK.—Le beau brick COMET, doublé et chevillé en cuivre, capt. Moss, partira pour le ci dessus au commencement de la semaine prochaine. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à [illegible]
6 juil CUCULLU LAPEYRE & Co.

POUR NEW YORK—Passage seulement—Le brick A. 1 COMET, capitaine Moss, partira pour le port ci-dessus vers le 12 courant, et peut bien accommoder 16 ou 18 passagers. S'adresser à J. B. BAILEY, 41, Bienville.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira Mardi, le 9 courant. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette CORA, capitaine Schmidan, est maintenant prête à prendre du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. F. VIGERS & Co.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE Baltimore et la Nlle.-Orléans—Pour Baltimore.—Le brick A1. ARCHITECT, capt. Gray, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.
3jt

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier GEORGE, doublé en cuivre, capt. Minot, a la moitié de sa cargaison engagée, et allant à bord. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp ou à J. A. MERRITT.
3jt

POUR NEW-YORK—Le navire A 1, TIGER, capt. Baker, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR VERA CRUZ—La goëlette fine voilière WILLIAM & MARY, capt. S. Padovani, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. PRATS, 52, rue Ste. Anne.
3 jt

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1, GLOBE, capt. Oliver, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de coton ou de tabac, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
3jt

DEMANDE—On a besoin d'un bâtiment du port de 500 ou 600 barils pour aller à la Mobile, s'adresser immédiatement à S. B. MULLEN, 17, Poydras.

POUR BOSTON—La barque fine voilière COSSACK, capt. Freeman, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, ou à Jno. A. MERRITT.
2 jt

POUR PHILADELPHIE — La goëlette NINETTA, capitaine Baymore, ayant une la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.
1er juillet

LIGNE DE HANDS—Pour Philadelphie—Passage seulement—Le brick paquebot fin voilier VIRGINIA, capt King ayant tout son chargement engagé prendra quelques passagers à son arrivée de la côte. Pour les conditions s'adresser à JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot SWAN, capitaine Trainer, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASABRIDGE, 65, rue de la Commune.
1er juillet

POUR LA HAVANE—La belle goëlette fine voilière HERO, capitaine Delaware, partira le 7 juillet pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co, 88, Douane.
29 jn

POUR LA MOBILE, via le nouveau Passe—La goëlette fine voilière ELIZA BETH, capt Newton, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.
28 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, fin voilier PERUVIAN, capt. Smith, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
28 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire A1 fin voilier CASPIAN, capt Patten, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.
27jn

POUR BREME. La barque A 1, BASHAW, capitaine Freeman, est en chargement et partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à KIDDER & HEAD, 24, Poydras.
26 jn

POUR LIVERPOOL — Le navire fin voilier A. 1. TAMERENO, capt. Borland, a la moitié de sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
25jn

POUR NEW YORK—Le navire fin voilier CALEDONIA, capt. William Massinot, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage avant de beaux emménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
25jn

PLATRE DE PARIS—150 barils, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.
6jt

NOIR A SOULIER—100 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasine, 4 jt

SAINDOUX—1000 barillets à vendre par G. DORSEY, 44, N. Levée.
3jt

WHISKEY—50 barils en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 91, Commune.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—250 pièces toile du Kentucky et 500 rouleaux corde du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
6jt

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi le 10 courant, à 10 heures a. m. dans la rue du Canal, entre Levée et Magasins sans réserve:
100 boites citrons en bon ordre. 10 jt

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au No. 31, rue du Canal
10 demi-pipes eau-de-vie de première qualité, de la marque Seignet,
10 pipes genièvre de Hollande, genièvre pure de la marque de l'Ose.
19 boites eau-de-vie de cerises; 4 barils vin de Malaga; 5 barils whiskey de Monongahela; 56 caisses savon; anisette, absinthe, olives, marinades, beurre, &c. &c. 10 juil—1

PAR J. A. BEARD.

CE SOIR, à 5¼ heures, il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, à bord du brick Oswego, en face du marché aux légumes:
Un chargement dans le pont de fruit. 10jt

PAR PETER CENAS.

JEUDI, le 11 juillet, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu,
La négresse JULIA, avec ses deux enfans, Harriet, âgée de 6 ans, qui sera bientôt en état de travailler, et Maria, âgée de 4 ans. Julia est bonne cuisinière, bon sujet et pleinement garantie. Les enfans sont dociles et vigoureux. Le propriétaire ne la vend point pour ses défauts, mais parcequ'il n'en a plus besoin. Conditions, comptant. 10 jt 2

PAR FERNANDEZ & WHITING

Vente d'un café, renvoyée.

IL sera vendu jeudi, le 11 courant, à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Magasins et Poydras.
Le contenu d'un café bien assorti; le tout sera mis en vente en un lot, et s'il n'est point vendu, il sera offert au détail.
Conditions à la vente. 10 juil—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 12 du courant, à 4 1[2 heures de l'après midi, à son magasin d'encan, rue Conti no. 29, pour clôre une facture.
50 caisses gobelets taillés et moulés à côtes.
2 do verres à madère taillé à côtes. 10 jt

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, Mercredi, 10 juillet, à midi, à la Bourse de la Cité:
Le nègre COLBERT, âgé de 30 ans, bon boucher et marchand; parfaitement garanti, sauf qu'il a perdu un œil.
Acte de vente, pardevant W. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9jt

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi le 11 courant, à 10 heures a. m. sur le quai en face de la rue Poydras, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
Environ 330 BARILS FARINE, avariée, à bord du chaland Campt, G. Gless, de Marietta. 9 jt

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mercredi le 10 courant, à 10 heures du matin, dans la rue du Canal, entre Magasins et Levée:
64 Rouleaux corde d'emballage du Kentucky en très bon ordre. Conditions à la vente. 9 juil—2

PENSIONNAT ET ECOLE DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLERACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleecker street, New-York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parens qui seraient disposés à envoyer leurs enfans à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivans:

Le Revd. Dr. WHEATON,	Nlle-Orléans.
WM. CLARK, Jr. Esq.	do
JACOB WILCOX,	do
LEONARD MATHUX,	do
HAMILTON M. WRIGHT,	do
THOMAS SKINKER,	Saint-Louis.

4 juillet —2m

A VENDRE PAR DIDION, COURTIER.

DEUX jolies maisons, neuves, briquetées entre poteaux, situées rue Cascalvo, près la presse à coton, faubourg d'en bas. Conditions—1[4 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue d'Amour, entre les rues des Français et Union, faubourg Marigny, terrain de 32 pieds environ de face sur 120 de profondeur. Conditions—1[3 compte balance à un an.

Une maison face aux Champs-Elysées, côté ouest près la rue des Bons-Enfans, maison neuve briquetée entre poteaux, très jolie résidence. Conditions — 1[3 comptant, balance 6et 12 mois.

Une maison rue des Bons-Enfans, près les Champs-Elysées, terrain de 27 pieds de face sur 120 ou plus. Conditions—1[3 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue des Français, près la rue Morales, sur un terrain d'environ 30 pieds de face sur 120 de profondeur. Conditions—1[3 comptant, balance en reversion de billets ayant un long terme à courir.

Une maison rue des Ursulines, près la rue Villeré, maison neuve briquetée entre poteaux. Conditions—$1200 comptant, et balance à 6 et 12 mois.

Une maison rue St. Antoine, près la rue des Bons-Enfans, maison neuve briquetée entre poteaux. Conditions—1[3 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue Dumaine, près la rue Villeré.

Une do rue Villeré, entre Dumaine et St. Philippe, terrain de 30 sur 120. Conditions — 1[3 comptant, balance à 12 mois.

Une maison rue St. Louis.

Une do rue Perdido.

Quantité de terrains dans les différens faubourgs de la Nouvelle-Orléans, et des esclaves.

Aussi, deux maisons, face au bassin Carondelet, ces maisons sont en briques à étage.

Une jolie maison neuve à étage, sur un terrain de 40 pieds de face à la rue des Remparts, sur 140 de profondeur, près la rue du Canal.

Une habitation établie en sucrerie, située à environ 7 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mais ne se trouvant qu'à trois lieues par le chemin fait dans l'interieur. Cette terre mesure 30 arpens de face sur 40 de profondeur, prix très modéré et termes favorables. 4 juillet—10

AVIS.—A une assemblée de la société des Artisans nés Américains, tenue le 1er Juillet, les membres suivans ont été élus, savoir:
HENRY LATHROP, Président,
A. D. CROSSMAN, Vice-Président,
W. A. CHAMPLIN, Secrétaire,
ROBERT DOUGLAS, Trésorier.
Comité de finances
A. H. CLAYTON,
DANIEL WOODRUFF,
JAMES POLLS.
Par ordre du Président.
3 juillet W. A. CHAMPLIN, secrétaire

A LOUER.—Quatre beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues St Louis et Toulouse. S'adresser au caissier de la Banque des Ambchorations. 1er juillet

CUCULLU LAPEYRE & Co offrent en vente les marchandises suivantes récemment importées de Paris:

de1600 rouleaux papier à tapisser de différents dessins,
600 do do de bordure do
48 paire bottes de Paris,
40 do escarpins simples et doubles,
48 do souliers guêtres pour l'été,
48 do chaussons veau,
7 douz. chemises jaconat blanc et de couleur,
6 de boites cire à cacheter,
6 grosses crayons noirs suisses,
60 portefeuilles en écaille du genre le plus nouveau de différentes grandeurs,
3 grosses verres à montres chevés plats,
3 do do do bombés,
8 do do do mi-fine mi-plats,
8 do do do de do
400 peignes à coiffures de dames de la dernière mode,
12 douz. peignes à papillotes,
3 coiffures montées sur papier,
60 aunes flanelle fine et ordinaire,
18 perruques,
16 toupets,

BIJOUTERIE.

Demi parures pour dames en or et en perles, croix grecques, tours de cols, broches assorties, cajolettes, boucles d'oreilles, bagues, épingles, boutons de chemises, clefs de montre, mécaniques, &c. &c. Le tout à des prix modérés. 1er juil

AVIS DE SYNDIC.—Les créanciers de Stanislas Begault jeune, sont invités à se présenter au comptoir du soussigné pour recevoir leur dividende. L. L'HOTELIER Fils,
28 juin No. 11, rue Toulouse

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS, Nlle. Orléans, 27 juin 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré une dividende de taux pour cent sur le fond capital, payable le 8 juillet ou après.

Les dividendes des actionnaires qui ont emprunté plus de soixante pour cent sous la garantie de leurs actions, seront portées en diminution de leurs notes au capital.
2 jn—5 a. SAM. C. BELL, caissier

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement fabrique, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de Cité rue St-Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St-Louis, ou chez Mr. Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.
27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

MAISONS A LOUER—Deux Maisons en granit, belles et spacieuses; sises à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, à louer. S'adresser à P. SOULE,
26 jn rue St. Louis

A LOUER à un prix raisonnable. Un rez-de-chaussée, situé rue Royale, entre Bienville et Conti. S'adresser à Mr. CHOPARD, No. 76, rue Royale. 25 juin

A LOUER pour le 1er Juillet prochain, une maison à deux étages, située rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon S'adresser à R. BRUGIER,
22 jn No. 9, rue St. Louis

PETARDS—45 boites pétards bons pour célébrer le 4 Juillet prochain, à vendre par GOODMAN, LEVY & Co.
25 juin—2a 58, rue de Chartres.

AVIS—Ceux qui ont des réclamations contre et soussignés sont priés de présenter immédiatement leurs comptes; et ceux qui leur doivent, de venir bien les payer dans le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.
21jn BARTHET & Co

DEMANDE. De l'emploi [illegible] donné à une bonne domestique de maison [illegible] blanchisseuse et repasseuse. S'adresser pour [illegible] au no. 22 Vieille Levée. 22j

AFFAIRES A COMMISSION

LES soussignés offrent leurs services à leurs amis et au public en général comme marchands commission, sous les noms,
J. J. ANDREWS & BROTHERS, N. York.
ANDREWS & BROTHERS, N. Orléans,
et E. L. ANDREWS & Co, Mobile
Ils continueront à recevoir les mêmes facilités à ceux qui leur adresseront leurs consignations.
J. J. Andrews demeurera à New York. Z. Andrews continuera à résider à la Nouvelle-Orléans et E. & L. Andrews, maintenant à Huntsville Ala. s'établira en résidence à la Mobile au premier octobre prochain.
J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREWS
19 jn—1y

ON désire un jeune homme coiffeur, plus un barbier parlant anglais. S'adresser rue Royale encoignure St. Pierre ou rue St. Charles, en face de l'hôtel Exchange, MOREAU, 15 juin

TERRES A VENDRE—5000 acres terre à coton choisies, dans la Louisiane, latitude 31 au-dessus du niveau des plus hautes marées, situées entre les rivières Mississipi et Ouachita. Ces terres se sont vendues à bas prix pour du comptant ou échangées pour des marchandises. S'adresser à W. S. BROWN
15 juin—1y

MARRONS frais et pâtés du Périgord truffés. 3,000 Livres marrons frais. 12 Pâtés truffés du Périgord en terrine; reçus par l'Anne Louise et à vendre par GUERIN & POUVERIN, enc. Royale et Dumaine.
11 juin—1m

TERRES A VENDRE—Cent mille acres de terre propre à la culture du coton, très bien situées entre le Mississipi et la rivière Ouachita. L'on vendra ces terres à bas prix pour du comptant, ou l'on échangera pour des marchandises. S'adresser au soussigné WILLIAM S. BROWN, 26 Gravier
8jn

LA société ci-devant existante sous le nom de Patton et Pickerell, a été dissoute le 1er juin par la résignation de T. Pickerell. James Patton reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société. Nlle-Orléans, 13 juin 1839
14 juin

TRAITES sur Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG, 41, rue Royale.
3 juillet